Concepts de sélection 2026

Approuvés le 3 décembre 2025

Commission Sport de performance
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen

E-mail : leistungssport@swiss-athletics.ch

Table des matières

1. Principes de sélection 3
   1.1 But 3
   1.2 Conditions pour être sélectionné/e 3
   1.3 Commission de sélection 3
   1.4 Déroulement de la sélection 4
   1.5 Encadrement aux événements majeurs 5
   1.6 Participation aux frais 5
   1.7 Voyage 5
2. Championnats internationaux d'athlétisme des femmes et des hommes 6
   2.1 Championnats du monde en salle ; 20.-22.03.2026, Kujawy Pomorze (POL) 6
   2.2 Championnats d'Europe ; 10–16.08.2026, Birmingham (GBR) 9
   2.3 World Relays ; 02-03.05.2026, Gaborone (BOT) 13
3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse 14
   3.1 Championnats d'Europe U18 ; 16 – 19.07.2026, Rieti (ITA) 14
   3.2 Championnats du monde U20 ; 05-09.08.2026, Eugene (USA) 16
4. Autres championnats internationaux 18
   4.1 European Throwing Cup, 14-15.03.2026, Nicosie (CYP) 18
   4.2 European 10'000m Cup, 23.05.2026, La Spezia (ITA) 20
   4.3 European Off-Road Running Championship, 05-07.06.2026, Kamnik (SLO) 21
   4.4 International U18 Mountain Running Cup 21.06.2026, Gagliano del Capo (ITA) 23
   4.5 World Road Running Championships, 19-20.09.2026, Copenhague (DEN) 24
   4.6 CE de cross, 13.12.2026, Belgrade (SRB) 24

1. Principes de sélection

1.1 But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2026.
Actuellement certains concepts manquent encore. Le document sera complété dès que les directives internationales seront connues.

1.2 Conditions pour être sélectionné/e

(1) Au moment de la sélection, l'athlète[1] est en possession d'une licence Swiss-Athletics valable.

(2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux (World Athletics Eligibility Rules).

(3) L'athlète possède une convention d'athlète signée. Les athlètes sélectionnés qui ne font pas partie d'un groupe de promotion acceptent, avec leur sélection, les dispositions de la convention d'athlète. Celle-ci leur sera envoyée sous une forme neutralisée avec la décision de sélection.

(4) Les relayeurs/euses ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais) qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs/euses ainsi que les mesures de relais définies prévues.

(5) Si plusieurs participations (y compris relais) sont possibles, la commission de sélection tient compte dans sa décision – sur la base de la proposition de sélection – de leur compatibilité et des perspectives de succès.

(6) L'athlète a rempli resp. confirmé si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-4) pendant la période de qualification fixée.

(7) L'athlète a réalisé la performance exigée en conformité avec les règles internationales de compétition (World Athletics Competition Rules et European Athletics Entry Standards & Conditions). Il faut spécialement tenir compte que seules les performances obtenues aux World Ranking Competitions comptent comme limites et pour le World Ranking.

(8) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.

(9) L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.

(10) L'athlète a effectué le programme E-Learning « I run clean » d'European Athletics.

(11) L'athlète respecte les statuts en matière d'éthique du sport Suisse.

1.3 Commission de sélection

(1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable de la sélection pour toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de World Athletics et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement. En cas de doute la version allemande du concept de sélection fait foi, car il s'agit de la version originale, la version française étant une traduction.

(2) Quand il s'agit de Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF), Universiades, Jeux de la Francophonie et Military World Games elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faîtière compétente.

(3) Conformément au règlement d'organisation de Swiss Athletics, le président ainsi que le directeur technique ou la responsable Jeunesse de Swiss Athletics sont des membres attitrés de la commission de sélection.

---

[1] Ce terme désigne aussi bien les hommes que les femmes. Pour des raisons de clarté, on renonce aux deux formulations.

Membres de la commission de sélection (état 03.12.2025):

- Cedric El-Idrissi (président de la commission)
- Pablo Cassina
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Lea Sprunger
- Patrick Wieser
- Président Swiss Athletics : Christoph Seiler
- Directeur technique Swiss Athletics : Philipp Bandi (pour les événements majeurs Élite)
- Responsable Jeunesse Swiss Athletics : Karin Schnüriger (pour les événements majeur Jeunesse

1.4 Déroulement de la sélection

(1) Le directeur technique/la responsable Jeunesse propose la sélection d'athlètes individuels et d'équipes de relais. Avant de soumettre des propositions, il/elle vérifie si les conditions de sélection sont remplies (voir 1.2.).

(2) Le coach de relais nomine les relayeurs (y compris les remplaçants) – en accord avec le directeur technique/la responsable jeunesse – avant la sélection.

(3) La commission de sélection vérifie l'exactitude formelle des propositions et décide des sélections à la date de la sélection fixée à l'avance.

(4) Si des athlètes n'ont pas réalisé les critères de sélection durant la saison actuelle, il est possible d'exiger une capacité de performance correspondante. Il s'agit principalement de performances de compétition de la saison actuelle. Il est toutefois aussi possible de tenir compte ou de juger des performances d'entraînement. Les mesures correspondantes sont à chaque fois définie au cas par cas.

(5) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur les critères définis dans le concept. A cet effet, diverses mesures peuvent être définies, entre autres une compétition décisive ou une compétition prioritaire. La proposition de sélection du directeur technique/de la responsable jeunesse repose sur la prise de position de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national respectif.

(6) La commission de sélection décide en dernier ressort si un athlète a le potentiel de participer à une finale ou de remporter une médaille.

(7) Le président de la commission de sélection décide de la manière utilisée pour annoncer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.

(8) Après avoir transmis l'information personnellement à l'athlète concerné, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics. Jusqu'à la publication sur la page d'accueil, les décisions de sélection sont confidentielles.

(9) La commission de sélection peut annuler des sélections en cas de blessures, de capacité de performance insuffisante/état de forme insuffisant, de négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto-déclaration médicale ainsi qu'en cas d'infraction aux statuts en matière d'éthique (voir 1.2.).

(10) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre de contraintes de date.

1.5 Encadrement aux événements majeurs

Le team d'encadrement est composé en fonction des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs nationaux et est nominé par la commission de sélection au moment de la sélection.

1.6 Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

1.7 Voyage

Swiss Athletics organise le voyage pour toute l'équipe et choisit l'option de déplacement la plus confortable possible, tout en restant économiquement viable. Si un membre de la délégation souhaite, pour des raisons environnementales, ne pas voyager en avion, il doit en informer Swiss Athletics (leistungssport@swiss-athletics.ch) suffisamment tôt.

2. Championnats internationaux d'athlétisme des femmes et des hommes

2.1 Championnats du monde en salle ; 20.-22.03.2026, Kujawy Pomorze (POL)

2.1.1. Participants

(1) Jusqu'à deux athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.1.2./2.1.3.).

(2) Un troisième athlète individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.

(3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.

(4) Les athlètes nés après le 31.12.2010 n'ont pas le droit de participer.

(5) Les athlètes nés après le 31.12.2008 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids.

2.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des 3 points suivants :

(1) Il a rempli une limite CM (voir 2.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.5.).

(2) Après la période de qualification (vgl. 2.1.5.) il occupe une position dans le « Road to Kujawy Pomorze », qui donne le droit de participer aux championnats du monde (*target number of athletes*).

(3) Il est invité par World Athletics comme l'un des 14 athlètes du groupe de participants au concours multiple. Les athlètes intéressés s'annoncent jusqu'au 22 décembre 2025 à Swiss Athletics.

En cas de décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Si plus de 2 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline (exceptions Concours multiple), la compétition des CS en salle à St. Gall compte comme Trials (participation obligatoire). Les athlètes concernés dans les disciplines respectives seront informés sur les Trials avant les CS en salle à St. Gall. Les athlètes avec un potentiel de finale avéré (Top 8) aux CM en salle à Kujawy Pomorze peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale, si un incident inattendu survient aux Trials (par. ex, chute, faux départ).

De plus les critères suivants peuvent être pris en considération pour la sélection

- Performance attendue à l'événement cible
- Aucune limitation susceptible d'entraver la préparation de l'événement cible et/ou l'objectif
- Courbe de forme
- Les athlètes ayant rempli la limite pendant la saison en salle seront sélectionnés en priorité

Dans les disciplines 400m, 800m, 1500m et 3000m, des athlètes hors Target Numero of Athletes au moment de la sélection dans la „ Road to Kujawy Pomorze “ peuvent être proposés pour la sélection, s'ils figurent dans le Target Number of Athletes correspondant dans la liste des meilleurs en salle ajustée 2026.

21.3. Sélection de relais (4x400)

(1) Un relais est considéré comme sélectionnable s'il peut rivaliser avec le Top 12 mondial et qu'une participation fait sens au niveau sportif.

(2) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2025.

21.4. Clause médicale

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré (Top 8), une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un tel athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe pour des raisons médicales, il doit fournir la preuve médicale au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

21.5. Période de qualification

01.11.2025 bis 08.03.2026

21.6. Date de sélection

(1) Lundi, 09.03.2026

(2) Annonce des sélections : Mercredi, 11.03.2026

21.7. Limites CM en salle

Femmes		**Discipline** (*target number of athletes*)	**Hommes**	
Indoor	**Outdoor**		**Indoor**	**Outdoor**
7.20		**60m (56)**	6.59	
51.75		**400m (30)**	45.80	
2:00.90		**800m (30)**	1:45.90	
4:06.00		**1‘500m (30)**	3:36.00	
8:35.00		**3‘000m (15)**	7:33.00	
8.02		**60H (48)**	7.65	
1.96m		**Hauteur (12)**	2.30m	
4.70m		**Perche (12)**	5.90m	
6.75m		**Longueur (16)**	8.17m	
14.15m		**Triple (16)**	16.90m	
18.90m		**Poids (16)**	21.20m	
Top 14 athletes		**Conc. multiple (14)**	Top 14 athletes	
Pas de limite		**4x400**	Pas de limite	

Les disciplines techniques et la course de 3000m des femmes ne sont organisées que sous forme de finales.

21.8. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mercredi, 18.03.2026 (disciplines du 20.03), jeudi, 19.03.2026 (disciplines du 21/22.03)

Retour : Lundi, 23.03.2026

21.9. SRY Test

Pour s'aligner dans la catégorie Femmes, un résultat de test SRY est nécessaire. Les athlètes qui ne peuvent pas présenter de tests, doivent l'effectuer à leurs frais avant les CM en salle et s'annoncer à Swiss Athletics (leistungssport@swiss-athletics.ch).

2.2 Championnats d'Europe ; 10–16.08.2026, Birmingham (GBR)

2.2.1. Participants

(1) Jusqu'à trois athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et nation (sans Wild Card), dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.2.2./2.2.3.).

(2) Un quatrième et un cinquième athlète peuvent être inscrits comme remplaçants, dans la mesure où ils ont également rempli les exigences.

(3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.

(4) Jusqu'à six athlètes peuvent participer au marathon via classement par équipe

(5) Les athlètes nés après le 31.12.2010 n'ont pas le droit de participer.

(6) Les athlètes nés après le 31.12.2008 n'ont pas le droit de participer aux disciplines lancer du poids et lancer du marteau.

(7) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer au marathon ni à la marche.

2.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des points suivants :

(1) Il a rempli une limite CE (voir 2.2.8.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.2.6.).

(2) Après la période de qualification (voir 2.2.6.) il occupe une position dans le World Ranking « Road to Birmingham », qui donne le droit de participer aux championnats d'Europe (target number of athletes).

(3) Il est champion d'Europe en titre et reçoit une invitation (Wild Card).

En cas de décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Une participation aux CS à Zürich des 24/25/26 juillet 2026 est obligatoire. Les athlètes qui disputent le marathon ou la marche à Birmingham sont exemptés. D'autres exceptions doivent être soumises au directeur technique. La commission de sélection décide des exceptions.

Si plus de 3 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline (exceptions 3000 steeple, 5000m, 10'000m, marathon, marche, concours multiple), la compétition des CS à Zürich compte comme Trials. Les athlètes concernés dans les disciplines respectives seront informés sur les Trials avant les CS. Les athlètes avec un potentiel de médaille avéré (Top 3) aux CE à Birmingham peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale, si un incident inattendu survient aux Trials (par. ex, chute, faux départ).

Les athlètes qui ont majoritairement rempli les critères de sélection avant le 1er avril 2026 doivent fournir une preuve de leur capacité de performance correspondante (voir principes de sélection 1.4.4.) pendant la saison outdoor 2026.

De plus, pour la sélection, les critères suivants peuvent être pris en compte pour l'évaluation :

- Performance attendue à l'événement cible
- Aucune limitation susceptible d'entraver la préparation de l'événement cible et/ou l'objectif
- Courbe de forme
- Confrontations directes

Les athlètes qui au moment de la sélection figurent hors Target Number of Athletes dans le World Ranking „Road to Birmingham“, peuvent être proposés pour une sélection s’ils disposent du niveau CE. En plus des performances de la saison actuelle, les paramètres suivants sont évalués, dont au moins un critère doit être rempli : dans „Road to Birmingham“ au plus 10 rangs derrière le target number of athletes, dans le target number of athletes dans la liste Top Europe ajustée, une limite Swiss Starter remplie.

La décision de sélection est prise à la dernière date de sélection (voir 2.2.7.).

2.2.3. Sélection des relais

(1) Une relais est considéré comme sélectionnable, s’il fait partie des 8 (Mixed) respectivement des 16 meilleures équipes classées à l’Europa Ranking après la période de qualification (voir 2.2.6.). Le Ranking est formé à partir de la moyenne des deux meilleurs résultats obtenus pendant la période de qualification.

(2) La participation aux compétitions conduisant à la sélection d'un relais ne donne aucun droit à la sélection.

2.2.4. Sélection Team Marathon

(1) Un classement par équipe est établi avec les trois meilleurs temps par team.

(2) Si au moins deux athlètes remplissent les critères de sélection (voir 2.2.2.) et participent aux CE, il est possible de sélectionner un Team marathon, si la capacité de performance est suffisante.

a. Une équipe d’au total trois ou quatre athlètes peut être sélectionnée, si tous les athlètes supplémentaires qui ne sont pas sélectionnés individuellement, ont rempli la limite de 2 :36 :45 (Marathon Femmes) respectivement 2:15:00 (Marathon Hommes) pendant la période de qualification.

b. Une équipe d’au total cinq ou six athlètes peut être sélectionnée, si tous les athlètes supplémentaires, qui ne sont pas sélectionnés individuellement, ont rempli la limite de 2:30.00 (Marathon Femmes) respectivement 2:10:30 (Marathon Hommes) pendant la période de qualification.

2.2.5. Clause médicale

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré (Top 3), une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un tel athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe pour des raisons médicales, il doit fournir la preuve médicale au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

2.2.6. Périodes de qualification

(1) Relais : 01.01.2025 bis 26.07.2026

(2) 10’000m, Marathon, Marche, Concours multiple : 25.01.2025 au 26.07.2026

(3) Toutes les autres disciplines : 27.07.2025 au 26.07.2026

227. Dates de sélection

(1) Dates de sélection :

a. Lundi, 11.05.2026 (limite remplie Marathon)

b. Lundi, 27.07.2026 toutes les autres disciplines

(2) Annonce des sélections : Jeudi, 30.07.2026

228. Limites CE

Femmes	**Discipline** (*target number of athletes*)	**Hommes**
11.18	**100m** (36)	10.15
22.85	**200m** (36)	20.45
51.20	**400m** (36)	45.25
1:59.80	**800m** (32)	1:44.80
4:03.50	**1500m** (30)	3:33.50
15:05.00	**5000m** (25)	13:08.00
32:00.00*	**10‘000m** (27)	27:50.00*
2:27:00	**Marathon** (60)	2:09:30
1:36.20	**Semi-marathon Marche** (35)	1:26:15
3:40:00	**Marathon Marche** (35)	3:11:00
12.88	**100/110m H** (36)	13.40
55.30	**400m H** (36)	49.00
9:28.00	**3000m Steeple** (34)	8:20.00
1.94	**Hauteur** (30)	2.27
4.60	**Perche** (30)	5.82
6.77	**Longueur** (30)	8.05
14.20	**Triple** (30)	16.80
18.20	**Poids** (30)	20.80
61.00	**Disque** (30)	65.50
71.50	**Marteau** (30)	77.00
60.80	**Speer** (30)	83.00
6320	**Conc. multiple** (24)	8300
Ranking	**4x100m** (*16*)	Ranking
Ranking	**4x100m Mixed** (8)	Ranking
Ranking	**4x400m** (*16*)	Ranking
Ranking	**4x400m Mixed** (8)	Ranking

* *Limites 10km route sont acceptées*

229. Dates prévues pour le voyage

Aller : À partir de vendredi, 07.08.2026 ; à chaque fois 3 jours avant la compétition, dernier départ mercredi, 12.08.2026

Retour : 1-2 jours après le dernier engagement en compétition

2.3 World Relays ; 02-03.05.2026, Gaborone (BOT)

2.3.1. Disciplines y.c. nombre d'équipes

Femmes : 4x100m (26), 4x400m (26)

Hommes : 4x100m (26), 4x400m (26)

Mixed : 4x100m (26), 4x400m (26)

Attribution de 12 places de start par discipline et catégorie pour les championnats du monde 2027 à Beijing et 8 places de start pour les relais 4x100m Mixed et 4x400m Mixed pour les Ultimate Championships 2026 à Budapest

2.3.2. Période de qualification

01.01.2025 – 05.04.2026

Les équipe du Top 8 des CM à Tokyo sont directement qualifiées pour les World Relays. Les 16 autres places sont attribuées sur la base de la liste des meilleurs pendant la période de qualification. Pour le relais 4x100m Mixed, les 24 meilleurs teams de la liste des meilleurs pendant la période de qualification sont qualifiés.

2.3.3. Conditions pour une sélection

Un concept de relais remis par l'entraîneur chef avant le 31 janvier 2025 doit exister. Un relais ne peut être sélectionné que s'il a de réelles chances de se classer dans le Top 12 (qualification directe pour les championnats du monde Beijing 2027).

2.3.4. Sélection

La sélection se fait dans le sens de l'équipe la plus performante. Les mesures de préparation sont réglées en détail dans les concepts respectifs des relais.

2.3.5. Date de la sélection

Mercredi, 08.04.2026

2.3.6. Dates prévues pour le voyage

Aller : 4x100m le vendredi, 24.04.2026 / 4x400m le mardi 28.04.2026

Retour : Lundi, 04.05.2026 (arrivée le 05.05.2026)

2.3.7. SRY Test

Pour s'aligner dans la catégorie Femmes, un résultat de test SRY est nécessaire. Les athlètes qui ne peuvent pas présenter de tests, doivent l'effectuer à leurs frais avant les World Relays et s'annoncer à Swiss Athletics (leistungssport@swiss-athletics.ch).

3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse

3.1 Championnats d'Europe U18 ; 16 – 19.07.2026, Rieti (ITA)

3.1.1. Participants

(1) Les athlètes né en 2009 et 2010 ont le droit de participer.

(2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection (3.1.2/3.1.3.).

(3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.

(4) Un athlète peut s'aligner au maximum dans une discipline et le relais.

(5) La participation aux CE U18 exclut la possibilité de se qualifier pour les CM U20 et les CE Birmingham dans les disciplines individuelles.

3.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

(1) Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il a rempli une limite CE U18 (voir 3.1.6.) pendant la période de qualification (voir 3.1.4.).

(2) Si plus de deux athlètes ont rempli la limite, la proposition de la responsable Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est prise lors de la date finale de sélection.

(3) Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 100/110m haies et 400m haies, l'évaluation des résultats du meeting du 01.07.2026 à Fribourg est prédominante. Pour les candidats de ces disciplines, la participation à cette compétition est obligatoire. Les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef respectif sprint/haies ou course.

(4) Dans la discipline 2000m Steeple, les résultats réalisés aux championnats suisses à Uster le 12.06.2026 sont évalués de manière prédominante, Pour les candidats de ces disciplines, la participation à cette compétition est obligatoire. Les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef course.

(5) Dans la discipline Concours multiple, les résultats réalisés aux compétitions Landquart (23/24.05.2026) et aux CS de concours multiple à Teufen (27/28.06.2026) sont évalués de manière prédominante. Pour les candidats de cette discipline, la participation à au moins une de ces compétitions est obligatoire. En cas de performances identiques, le résultats des CS de concours multiple prime.

(6) Dans d'autres disciplines techniques et demi-fond/fond, des compétitions avec évaluation prédominante peuvent encore être définies en juin/juillet pendant la saison, en fonction du niveau de performance par discipline et du nombre de limites remplies.

3.1.3. Sélection de relais

(1) Le relais est organisé sous forme de relais Medley (100m – 200m – 300m - 400m)

(2) En cas de potentiel de finale, l'entraîneur chef sprint/haies peut proposer un relais pour une sélection. Un relais sera composé uniquement de participants présents aux CE U18 via une sélection dans une discipline individuelle. Le coach de relais décide sur place en accord avec l'entraîneur chef sprint/haies de la composition du relais dans le sens des meilleures perspectives de succès.

3.1.4. Période de qualification

Pour toutes les disciplines : 01.04.2026 bis 05.07.2026

3.1.5. Date de sélection

Lundi, 06.07.2026

3.1.6. Limite CE U18

Femmes	Discipline	Hommes
12.05	**100m**	10.85
25.00	**200m**	22.10
57.00	**400m**	49.40
2:12.80	**800m**	1:54.20
4:30.00	**1500m**	3:55.00
9:44.00	**3000m**	8:24.00
26:10.00	**5000m marche**	23:30.00
14.05 (0.762)	**100/110m H**	14.25 (0.914)
62.30 (0.762)	**400m H**	55.00 (0.838)
7:00.00	**2000m Steeple**	6:00.00
1.74	**Hauteur**	2.01
3.65	**Perche**	4.60
5.90	**Longueur**	7.00
12.20	**Triple**	14.10
14.40 (3kg)	**Poids**	16.80 (5kg)
40.50 (1kg)	**Disque**	52.50 (1.5kg)
58.00 (3kg)	**Marteau**	63.00 (5kg)
46.00 (500g)	**Javelot**	62.00 (700g)
5200	**Conc. multiple**	6700
Sur proposition, voir 5.3.3.	**Relais Medley**	Sur proposition, voir 5.3.3.

3.1.7. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mardi, 14.07.2026

Retour : Lundi, 20.07.2026

3.2 Championnats du monde U20 ; 05-09.08.2026, Eugene (USA)

3.2.1. Participants

(1) Les athlètes nés en 2007, 2008, 2009, 2010 ont le droit de participer.

(2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.2.2./3.2.3.).

(3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais.

(4) Si un athlète a réalisé plusieurs limites, il doit se concentrer sur sa spécialité en vue des CM U20, pour atteindre le meilleur résultat possible à la grande manifestation. En outre une participation dans un relais est possible. Une participation dans une seconde discipline individuelle n'est possible que dans des cas exceptionnels justifiés. Une sélection dans deux disciplines individuelles et le relais n'est en aucun cas possible.

(5) Les athlètes qui participent aux CE U18 (16-19.07.2026), ne peuvent pas se qualifier pour les CM U20. Les engagements dans le relais 4x100m font exception, dans quel cas aucune participation dans une discipline individuelle n'est possible. Il n'est pas possible de participer aux CM U20 et CE Birmingham (10-16.08.2026).

3.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles

(1) Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il réalise une limite CM U20 (voir 3.3.6.) pendant la période de qualification (voir 3.2.4.).

(2) Si plus de deux athlètes ont réalisé une limite, la proposition de la responsable Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directes. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est ensuite prise à la date définitive de sélection.

(3) Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies, la confrontation directe lors d'un meeting à définir mi-juillet sera évaluée en priorité, si plus de 2 athlètes ont réalisé la limite. Les candidats des disciplines mentionnées ci-dessus ont l'obligation d'y participer, les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef Sprint/Haies. Si un ou deux athlètes devaient s'être établis avec leurs performances comme Starter-CM au cours de la saison, ils peuvent être intégrés dans une série préliminaire de leur discipline avec un niveau correspondant ou concourir dans une autre discipline.

(4) Dans la discipline de concours multiple, les résultats obtenus aux compétitions Landquart (23/24.05.2026) et aux CS de concours multiple Teufen (27/28.06.2026) seront évalués en priorité. Les candidats de ces disciplines doivent obligatoirement participer au moins à une de ces compétitions. En cas de performances identiques, les CS de concours multiples priment.

(5) Dans d'autres disciplines techniques et demi-fond/fond, selon la constellation du niveau de performance par discipline et le nombre de limites réalisés, des compétitions avec une évaluation prioritaire peuvent être définies en juillet aussi pendant la saison.

3.2.3. Sélection de relais

Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il possède un potentiel de finale avéré au moment de la sélection.

3.2.4. Période de qualification

Pour toutes les disciplines : 01.04.2026 au 19.07.2026

3.2.5. Date de sélection

Lundi, 20.07.2026

3.2.6. Limites CM U20

Femmes	Discipline	Hommes
11.78	**100m** (64)	10.50
24.35	**200m** (64)	21.25
55.20	**400m** (56)	47.40
2:09.00	**800m** (48)	1:50.00
4:27.00	**1‘500m** (45)	3:47.50
9:27.00	**3‘000m** (20)	8:04.00
16:25.00	**5‘000m** (18)	14:0800
10:36.00	**3‘000m Steeple** (30)	9:00.00
14.10	**100/110m H** (56)	14.05
60.75	**400mH** (56)	53.00
24:00.00	**5‘000m marche** (34)	20:50.00
1.81	**Hauteur** (28)	2.12
4.05	**Perche** (28)	5.12
6.22	**Longueur** (28)	7.58
13.00	**Triple** (28)	15.45
14.50	**Poids** (28)	18.30
49.00	**Disque** (28)	56.00
57.50	**Marteau** (28)	68.00
49.50	**Javelot** (28)	68.50
5280	**Conc. multiple** (24)	7100
Potentiel de finale	**4x100** (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	**4x400** (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	**4x100 mixed** (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	**4x400 mixed** (24)	Potentiel de finale

3.2.7. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

3.2.8. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mardi, 28.07.2026 et jeudi, 30.07.2026

Retour : Lundi, 10.08.2026

4. Autres championnats internationaux

4.1 European Throwing Cup, 14-15.03.2026, Nicosie (CYP)

4.1.1. Dispositions générales

L'European Throwing Cup est organisée samedi/dimanche, 14 – 15 mars 2026 à Nicosie (CYP) dans les catégories Femmes U23, Hommes U23, Femmes et Hommes, à chaque fois dans les disciplines Javelot, Disque, Poids et Marteau.

Au maximum 2 athlètes peuvent s'aligner par discipline et catégorie, 1 athlète au maximum ayant atteint la valeur indicative. Au maximum 1 athlète peut s'aligner par discipline dans la catégorie U23. Il peut exceptionnellement être tenu compte d'athlètes U20 pour les U23, s'ils disposent d'un niveau de performance correspondant, s'alignent dans le concours de qualification dans la catégorie Élite et qu'une participation à l'European Throwing Cup est judicieuse d'un point de vue sportif.

4.1.2. Importance de la European Throwing Cup

L'European Throwing Cup est une compétition internationale. La compétition sert à affronter la concurrence européenne et à procéder à un premier bilan après la saison hivernale. Le but est de terminer dans les deux premiers tiers du classement.

4.1.3. Période de qualification

La période de qualification s'étend du 1er janvier 2025 au 2 mars 2026.

4.1.4. Sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable si pendant la période de qualification

(1) Il a réalisé une limite (3.1.5.) ou

(2) A réalisé une valeur indicative (3.1.5.) et a atteint la meilleure longueur au concours de qualification, CS de lancers en hiver du 22 février 2026 à Sierre, dans la catégorie d'âge correspondante (les athlètes U23 s'alignent avec les actifs). Si un athlète qui a réalisé le meilleure longueur renonce à participer à l'European Throwing Cup ou s'il s'agit d'un athlète avec limite réalisée, il est possible de sélectionner le deuxième ou le troisième meilleur classé, dans la mesure où la valeur indicative a été atteinte. Pour la discipline du lancer du poids, les CS en salle à St. Gall du 28 février/1er mars 2026 comptent comme concours de qualification. En cas de potentiel correspondant, des athlètes qui n'ont pas atteint la valeur indicative peuvent aussi être sélectionnés.

4.1.5. Limites et valeurs indicatives

Limites	**Poids**	**Disque**	**Marteau**	**Javelot**
Femmes	17.50	58.00	69.00	58.00
Hommes	20.00	63.00	75.00	80.00

Valeurs indica-tives	**Poids**	**Disque**	**Marteau**	**Javelot**
Femmes	15.18	52.00	62.45	52.50
Femmes An. 2003	14.77	50.35	60.60	51.20
Femmes U23	13.86	46.45	56.40	47.50
Hommes	18.00	55.50	65.60	72.10
Hommes An. 2003	17.50	53.30	63.20	69.80
Hommes U23	16.80	51.20	60.70	67.00

4.1.6. Date de sélection

Mardi, 03.03.2026

4.1.7. Dates prévues pour le voyage

Aller : Jeudi, 12.03.2026
(Marteau M/U23M, Javelot W/U23W, Poids W/U23W, Disque M/U23M)

Vendredi, 13.03.2026
(Marteau W/U23W, Javelot M/U23M, Poids M/U23M, Disque W/U23W)

Retour : Lundi, 17.03.2026

4.1.8. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

4.2 European 10’000m Cup, 23.05.2026, La Spezia (ITA)

4.2.1. Dispositions générales

La coupe d’Europe 10’000m est organisée le samedi 23.05.2026 à La Spezia (ITA) dans les catégories Hommes et Femmes.

4.2.2. Limites

La période de sélection dure du 1er janvier 2025 au 10 mai 2026.

Limites Hommes :
5000m : 13:41.31, 10’000m: 29:00.81, 10km sur route : 29:06, semi-marathon : 1:03:54

Limites Femmes :
5000m: 15:51.06, 10’000m: 34:04.68, 10km sur route 33:48, semi-marathon : 1:13:07

4.2.3. Participation aux frais

Les athlètes sélectionnés sont personnellement responsables pour la réservation du voyage. Swiss Athletics prend en charge une participation aux frais allant jusqu’à 200 francs.

4.2.4. Sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s’il a réalisé une des limites pendant la période de qualification. 6 athlètes au maximum peuvent être sélectionnés par sexe. Si 3 ou plus d’athlètes sont sélectionnés dans une catégorie, la Suisse participera automatiquement au classement par équipe dans cette catégorie.

4.2.5. Date de sélection

Lundi, 11.05.2026

4.2.6. Dates prévues pour le voyage

Allers : Vendredi, 22.05.2026
Retour : Dimanche, 24.05.2026

4.3 European Off-Road Running Championship, 05-07.06.2026, Kamnik (SLO)

4.3.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning

Si un/e athlète veut disputer les CE de course de montagne et Trailruning, il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne/Trail (gabriellombriser@swiss-athletics.ch) au plus tard le 31.03.2026. Avec l'annonce de son intérêt, l'athlète soumet également sa planification de compétition jusqu'à l'événement majeur.

Il a acheté une licence Swiss Athletics jusqu'au 03.05.2026 (voir 1.2. (1) Principes de sélection).

4.3.2. Catégories et courses

Vendredi, 05.06.2026 :	Uphill: MEN et WOM (8.9km, +1280m/-80m)
	Uphill: U20W et U20M (3.8km, +425m/-20m)
Samedi, 06.06.2026 :	Trail: MEN et WOM (52km, +2450m/-2450m)
Dimanche, 07.06.2026 :	Up & Down : MEN et WOM (13.1km, +825m/-825m)
	Up & Down : U20W et U20M (5.7km, +325m/-325m)

4.3.3. Exigences en matière de sélection et but

Exigences générales en matière de sélection pour toutes les disciplines

Seuls les athlètes ayant de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement aux CE seront proposés pour la sélection.

Pour la sélection il sera tenu compte du niveau et de la densité des adversaires, des écarts lors des courses de sélection, du parcours, du comportement tactique, de la courbe de forme, des index ITRA et UTMB, des confrontations directes etc.

Aux CE une double participation n'est possible qu'en Uphill et Up & Down.

Au maximum 4 coureurs peuvent participer par discipline et catégorie.

Uphill und Up & Down (MEN/WOM et U20M/U20W):

Le meilleur Suisse de la première course de sélection sera proposé pour la sélection.

Le meilleur Suisse de la deuxième course de sélection sera proposé en plus du meilleur Suisse de la première course de sélection.

Au maximum deux autres athlètes peuvent être proposés pour la sélection sur la base des résultats réalisés pendant la période de sélection, avec accent sur les courses de sélection.

Trail (MEN/WOM) :

Le meilleur Suisse de la première course de sélection sera proposé pour la sélection.

Au maximum trois autres athlètes peuvent être proposés pour la sélection sur la base des résultats réalisés pendant la période de sélection, avec accent sur les courses de sélection.

4.3.4. Sélection Team

Il y a un classement par équipe, résultat des trois meilleurs temps par équipe avec un maximum de quatre participants.

Dans le sens d'une brillante performance d'équipe, des athlètes n'ayant pas rempli les exigences individuelles de sélection peuvent être sélectionnés. Ceci est possible pour que le nombre minimal d'athlètes

puisse s’aligner pour un résultat par équipe. Une équipe sera sélectionnée seulement s'il existe de réelles chances de terminer dans le top 6.

4.3.5. Compétitions de sélection

Uphill MEN / WOM :

- 24.04.2026 Teufelsschlucht Course de montagne
- 02.05.2026 Compétition de sélection Swiss Athletics Uphill Soleure

Up & Down MEN / WOM:

- 28.03.2026 CS de course de montagne Up & Down Aigle
- 19.04.2026 Compétition de sélection Swiss Athletics Up & Down Bienne

Uphill U20M / U20W :

- 28.03.2026 CS de course de montagne Up & Down U20 Aigle
- 02.05.2026 Compétition de sélection Swiss Athletics Uphill Soleure

Up & Down U20 M / U20 W:

- 28.03.2026 CS de course de montagne Up & Down U20 Aigle
- 19.04.2026 Compétition de sélection Swiss Athletics Up & Down Bienne

Trail :

- 18.04.2026 CS de Trail Fontenais

4.3.6. Période de sélection

01.06.2025 au 03.05.2026

4.3.7. Date de sélection

Lundi, 04.05.2026

4.3.8. Camp d’entraînement de préparation

Swiss Athletics organise mi-mai un camp d’entraînement de préparation. On attend des athlètes sélectionnés qu’ils participent au camp d’entraînement. Les exceptions justifiées doivent être autorisées par l’entraîneur national Course de montagne/Trail. Les frais sont à la charge des participants.

4.3.9. Dates prévues pour le voyage

Aller : 03.06.2026
Retour :08.06.2026

Les dates du voyage sont contraignantes. Toute exception doit être approuvée par l'entraîneur national et l'entraîneur chef Course. Les athlètes doivent prendre en charge eux-mêmes l'organisation et les frais liés aux exceptions.

4.4 International U18 Mountain Running Cup 21.06.2026, Gagliano del Capo (ITA)

4.4.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning

Si un/e athlète veut disputer la Mountain Running Cup, il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne/Trail (patflueckiger@swiss-athletics.ch) au plus tard le 31.03.2026.

Il a acheté une licence Swiss Athletics au moment de la sélection (voir 1.2. (1) Principes de sélection).

4.4.2. Compétition

Dimanche, 21.06.2026 Up & Down

4.4.3. Exigences en matière de sélection et but

La sélection s'effectue avec un accent prépondérant sur la performance réalisée lors des courses de sélection mentionnées et en tenant compte des autres résultats pendant la période de sélection. Des compétitions de cross et sur route peuvent aussi être prises en compte pour la sélection. La participation à 2 des 3 courses de sélection est obligatoire. Les exceptions justifiées doivent être soumises à l'entraîneur national de course de montagne/Trail au plus tard le 31.03.2026. Les décisions concernant l'autorisation des exceptions sont prises par l'entraîneur national et l'entraîneur chef Course.

4.4.4. Sélection Team

Il y a un classement par équipe, résultat des trois meilleurs temps par équipe avec un maximum de quatre participants. Swiss Athletics envisage d'aligner une équipe de chaque.

4.4.5. Compétitions de sélection

- 08.03.2026 CS de cross Langenthal (U18)
- 28.03.26 CS de course de montagne Up& Down U18 Aigle
- 19.04.26 Course de sélection Bienne

4.4.6. Période de sélection

01.01.2026 au 03.05.2026

4.4.7. Date de sélection

Lundi, 04.05.2026

4.4.8. Dates prévues pour le voyage

Aller : 19.06.2026

Retour : 22.06.2026

4.4.9. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

4.5 World Road Running Championships, 19-20.09.2026, Copenhague (DEN)

Suit à une date ultérieure

4.6 CE de cross, 13.12.2026, Belgrade (SRB)

Suit à une date ultérieure